FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

46ème COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES – AUVERGNE

17, 18 et 19 juillet 2015

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2P : ASSURANCES
ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES
ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS
ARTICLE 5P : PUBLICITES
ARTICLE 6P : SITE ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE
ARTICLE 8P : PENALITES
ARTICLE 9P : CLASSEMENTS
ARTICLE 10P : PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, Organisateur Administratif, organise les 17, 18 et 19 JUILLET 2015 en collaboration avec le **COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique,** une épreuve automobile nationale dénommée :

46ème COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette épreuve compte pour :

- -le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Production
- -le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Sport
- -le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE
- -la COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE (Coef 1)
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE N/FN/SP
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE A/FA
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GT de Série
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GTTS/ST
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE CN/CM/CNF
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE D/E
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE F2000
- -le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE FC
- -le TROPHEE MEILLEUR JEUNE (- 25 ans) CFM Voiture de Production
- -le TROPHEE « Lionel REGAL » MEILLEUR JEUNE (- 25 ans) CFM Voiture de Sport
- -le CHALLENGE DU COMITE REGIONAL AUTOMOBILE D'AUVERGNE.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Auvergne sous le numéro **20/N** en date du **16/04/2015** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **149** en date du **19/05/2015**.

ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

Comité d'organisation :

- Pascal PERONNET
- Auguste MOURIER (Responsable Technique)
- Jean Paul CLOT
- Nicolas MOUNIER
- Louis René VERLINE
- Sylvie KRZYZANOWSKI

Article 1.1P ; Officiels

Observateur FFSA :	Joel MARAINE	Licence n° 2717	ASA : 0804
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Jean-Jacques MARCELLIN	Licence n° 2499	ASA : 0722
Membres du Collège des Commissaires Sportifs:	Christian CHALINDAR	Licence n° 3594	ASA : 1614
	Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492	ASA : 0724
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Marie Pierre BERTRAND	Licence n° 143255	ASA : 0724
Directeur de Course :	Nicolas BALDI	Licence n° 134045	ASA : 0801
Directeurs de course Adjoints :	Jean Claude HECTOR	Licence n° 1805	ASA : 0321
D.C.Adjoint Chargé des Vérifications/Parc Fermé :	Sylvie KRZYZANOWSKI	Licence n° 22005	ASA : 1614
D.C. Adjoint Chargé des Commissaires :	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564	ASA : 1606
Commissaire Technique Responsable :	Jean-Claude DESNOUX	Licence n° 11176	ASA : 1609
Commissaires Techniques Adjoints :	Serge PEGOLOTTI	Licence n° 6047	ASA : 1603
	André BOIVIN	Licence n° 3572	ASA : 1607
	Jean Pierre ROLLAND	Licence n° 2694	ASA : 0805
	Jean Marc RANCON	Licence n° 14085	ASA : 0515
Responsable VHC :	Robert VOISIN	Licence n° 7618	ASA : 0515
Médecin responsable :	Jean Marie BEYLOT	Licence n° 140275	ASA : 1612
D. C. Chargé de la mise en place des moyens :	Louis René VERLINE	Licence n° 21427	ASA : 1614
Chargé des relations avec les concurrents :	Christophe ARSAC	Licence n° 3591	ASA : 1614
	Georges BEAL	Licence n° 2910	ASA : 0520

Christophe ARSAC

Georges BEAL

Chargé de presse :	Pascal PERONNET	Licence n° 12797	ASA : 1612
Chargé des commissaires de route :	Evelyne LAPALUS	Licence n°220303	ASA : 1612
Chargé de la Pré-grille:	Jean Pierre MOURIER	Licence n° 8578	ASA : 1612
Chronométreur Responsable :	Florent RENAULT	Licence n° 34875	ASA : 1602
Informatique :	PATRICKSOFT		

Article 1.2P : Horaires

-Clôture des engagements :	**MERCREDI 8 JUILLET 2015 à Minuit**
-Publication de la liste des engagés :	LUNDI 13 JUILLET 2015
- Vérifications administratives :	VENDREDI 17 JUILLET 2015 de 16 h 00 à 20 h 30 SAMEDI 18 JUILLET 2015 de 8 heures à 9 heures 00 Gymnase Municipal de Dunières
-Vérifications Techniques :	VENDREDI 17 JUILLET 2015 de 16 h 00 à 20 h 45 SAMEDI 18 JUILLET 2015 de 8 heures à 9 heures 15 Parking Gymnase Municipal de Dunières
-Briefing des Commissaires :	SAMEDI 18 JUILLET 2015 à 8 h 45 – Salle Accueil Commissaires
-1ère Réunion du Collège des C.S. :	SAMEDI 18 JUILLET 2015 à 8 h 30, Structure dans la zone de départ de la course.
-Affichage de la liste des autorisés à - prendre part aux essais :	SAMEDI 18 JUILLET 2015 à 10 h 00 heures **R**OCHEFOY" Pré-grille de départ.
-Briefing des pilotes :	SAMEDI 18 JUILLET 2015 à 13 h 15 heures "ROCHEFOY" - Pré-grille de départ. Sous réserve de modification ou d'annulation par la Direction de Course.
-Essais non chronométrés	SAMEDI 18 JUILLET 2015 de 10h45 à 12h10 DIMANCHE 19 JUILLET 2015 de 8h45 à 10h10
-Essais chronométrés :	SAMEDI 18 JUILLET 2015 à partir de 14 h 15 (à 19 heures) 2 montées d'essais prévues.
-Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ (Série A – Série B)	SAMEDI 18 JUILLET 2015, au plus tard 20mn après la fin de la dernière montée d'essais à "ROCHEFOY" – Pré-grille de départ
-Course : Elle se déroulera en trois montées.	**1ère Montée :** le 19 JUILLET 2015 à partir de 10h45 heures jusqu'à 12h45 **2ème et 3ème Montée :** le 19 juillet 2015 à partir de 14h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Remarque : les VHC partiront 30 mn avant le CFM

- Affichage des résultats provisoires :	DIMANCHE 19 JUILLET 2015 20 minutes maximum après le dernier concurrent entré en parc fermé
-Parc fermé :	DIMANCHE 19 JUILLET 2015 - Lieu-dit "MALATAVERNE" (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)
-Podium "Championnat" : la 3ème montée. Parc Fermé d'Arrivée	DIMANCHE 19 JUILLET 2015 dès l'affichage des résultats après la fin de
-Remise des prix :	DIMANCHE 19 JUILLET 2015 au parc fermé d'arrivée après l'affichage des résultats.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1ère réunion : SAMEDI 18 JUILLET 2015 à 8 h 30 – Structure dans la zone de départ de la course. Les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Article 1.3p – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu au Gymnase Municipal de Dunières le Vendredi **17 JUILLET 2015 de 16 h 00 à 20 h 30** et le **Samedi 18 JUILLET 2015 de 8 h 00 à 9 h 00.**

Les vérifications techniques auront lieu sur le parking du Gymnase Municipal de Dunières le Vendredi 17 JUILLET 2015 de 16 h 00 à 20 h 45 et le **Samedi 18 JUILLET 2015 de 8 h 00 à 9 h 15.**
Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur. Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules, pour que les contrôles nécessaires puissent être effectués convenablement.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com ou sur le site : http://coursedecotedunieres.fr. Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BEAL-BORNE à Dunières.
Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Samedi 18 JUILLET 2015 à 9 h 15.**
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 18 JUILLET 2015 à 8h30.

Pesage des véhicules :	-**Pesées libres** :	Samedi 18 JUILLET 2015 de 8 heures à 9 heures Parking du Gymnase Municipal de Dunières
	-Pesées finales :	Dimanche 19 JUILLET 2015 au parc fermé d'arrivée

Article 1.3.4p. Vérifications en cours d'épreuve

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition doivent être utilisables à tout moment de la compétition par le pilote.
Il est interdit de les plaquer à la carrosserie.
Le non-respect de cette règle entraînera la convocation au Collège des Commissaires Sportifs.
Des pénalités pourront être appliquées.

Article 1.5p - Dispositions particulières

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

En particulier, la route d'accès à la pré grille (D23 ROCHEFOY) sera interdite à tout parc concurrent au bord de la route et ceci des 2 cotés.

Le parc concurrent principal se situe sur le CD44 (qui sera privatisé à la circulation à compter du vendredi 17 juillet 2015 à 12h00) à partir du gite d'étape jusqu'au carrefour en direction de Riotord et sur la partie Gauche de la chaussée. La partie droite de la chaussée (dans le sens Dunières – Riotord) doit rester libre à la circulation. L'utilisation de bâches est obligatoire et il est interdit de planter des crosses ou autres piquets dans la partie bitumée de la route.

Les zones de parcs concurrents autorisées seront indiquées en annexe 1 du règlement particulier. Les zones 1,2 et 3 auront la possibilité d'un accès électrique moyennant 15€ (demande à faire sur l'engagement).

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Une vérification sera faite sur le terrain et en cas de non respect des zones prévues a cet effet, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.
Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de Course via les chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de Côte sera interdit à toute circulation, sauf aux Officiels munis d'un badge, le samedi 18 juillet 2015 à partir de 7 heures, cette mesure étant confirmée par arrêté préfectoral. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'épreuve.

PARCS CONCURRENTS

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- **De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de mois de 2 ans.**
- **De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.**
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.**

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Cote et Slaloms

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

COMITE DES FETES DE DUNIERES

LA RIBEYRE
43220 DUNIERES

jusqu'au **LUNDI 6 JUILLET** 2015 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

jusqu'au **MERCREDI 8 JUILLET** 2015 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) pour les concurrents engagés au CFM.

Les frais de participation sont fixés à 540 Euros réduits à **270 Euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à **220€** pour les pilotes engagés à la saison au CFM Challenge.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com ou sur le site : http://coursedecotedunieres.fr. Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du Comite des Fêtes de DUNIERES. Aucun engagement ne sera pris par téléphone
Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la licence et du permis de conduire

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne **devront remplir, signer et adresser le bulletin d'inscription particulier directement et personnellement à la course de côte de Dunières accompagné du règlement**. Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à cette épreuve il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de "force majeure" est laissée au Conseil de commission des courses de côte de la FFSA.

FORFAIT : **L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse) La retenue sera :**
-de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
-de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.
(Conformément aux prescriptions générales 2015)

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de véhicules admis est fixé à 190 (VHC compris)
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Réglementation Championnat de France de la Montagne 2015).

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms + règlement Championnat de France de la Montagne 2015

Art. 4.2.7p – Echappement

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Article 4.3p- Numéros de course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms + règlement Championnat de France de la Montagne 2015

Article 4.4p- Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P – PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

1-Publicité obligatoire (non rachetable) :
- **ETS NERGECO - 43220 DUNIERES** (au-dessus des numéros)
- **M2i – 42000 SAINT ETIENNE** (en-dessous des numéros)

2-Publicité optionnelle : (sera précisé par additif)
- **ETS MOULIN -- 43220 DUNIERES** (sur le pare-brise)

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p - Parcours

La 46ème COURSE DE COTE DE DUNIERES a le parcours suivant :

- Départ : Sur D 23 "ROCHEFOY" – DUNIERES
- Arrivée : Sur D 23 "MALATAVERNE" - DUNIERES
- Pente moyenne : 5.67 % (dénivellation 130 m)
- Longueur du parcours : 2 360 mètres

La course de côte se déroulera en trois montées de course obligatoires

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Modalités de retour au départ : les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours et en convoi à vitesse modérée

-Parc départ : lieu "ROCHEFOY" - DUNIERES - D 23
-Parc arrivée : lieu " MALATAVERNE " - DUNIERES

Article 6.2p - Route de Course

L'accès au départ se fera par la D 23 lieu-dit "ROCHEFOY"

Article 6.3p - File de départ

File de départ : Route du Fraisse et Rue de Rochefoy sur D 23

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p – Signalisation

Voir règlement standard des courses de côte et Slaloms

Article 6.5p - Parc concurrents

Voir règlement standard des courses de côte et Slaloms

Les parcs concurrents seront situés dans les zones prévues à cet effet dans l'annexe 1 de ce document.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 17 juillet 2015 à partir de 12H00.

Article 6.6p - Parc fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé lieu dit "MALATAVERNE ".

Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :
.1- pendant les vérifications : au parc des vérifications parking du Gymnase Municipal de Dunières
.2- pendant les essais et la course : au parc départ "Rochefoy" - Pré-grille de départ
.3- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée lieu-dit "Malataverne"

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :
-Le Vendredi 17 JUILLET 2015 de 16 heures à 20h45 et le Samedi 18 JUILLET 2015 de 8 heures à 10 heures - Gymnase de Dunières - Tél. : 06 89 33 77 47
-Le Samedi 18 JUILLET 2015 de 10 heures à 20 heures et le dimanche 19 JUILLET 2015 de 8 heures 30 à 20 h au stand sur la ligne de départ - Tél. : 06 89 33 77 47

Centre de secours :
-Centre Hospitalier de Firminy - Rue Bénaud - 42700 FIRMINY -Tél. 04.77.40.41.42
-C.H.U. St Etienne – Hôpital Nord – 42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2 - Tél. 04.77.82.

ARTICLEP 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Ordre des départs
L'ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures "fermées" (série B)
- ensuite les voitures "ouvertes" (série A)

Lors des essais : dans la série A, les 10 plus petits numéros partiront en dernier.

En course **:** dans chacune des séries A et B, au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais**,** ***sauf pour les dix meilleurs temps des essais de la série A qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.***

Article 7.1p - Essais :

Deux montées d'essais NON chronométrés sont prévues :1 le Samedi matin et 1 le Dimanche matin(cf 1.2p: horaires)

Deux montées d'essais chronométrés sont prévues. Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ des séries "A" et "B"

Article 7.2p - Conférence aux pilotes

La conférence aux pilotes obligatoire aura lieu pré-grille de départ situé à ROCHEFOY le samedi 18 JUILLET 2015 à 13 h 15 heures sous réserve de modification ou d'annulation par la Direction de Course.

Article 7.3p - Course

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Rappel : Après l'arrivée: Lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port des casques est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de tourisme.
De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour.
Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques

L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.
L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule ne sera pas autorisé.

Article 7.5p – Essence

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche

ARTICLE 8P – PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés
Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps sur une montée Il sera donc établi :
- un classement général pour les voitures ouvertes de série A
- un classement général pour les voitures fermées de série B
- un classement pour chacun des groupes au sein des séries "A" ou "B", tel que définis à l'article 4.1 du règlement standard. Classement qui déterminera l'ordre de départ des séries "A" et "B" pour les montées course.
- un classement général pour les éventuels autres groupes.

Ces classements seront affichés le samedi 18 juillet 2015, au plus tard 20 mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu dit "Rochefoy" -pré-grille de départ.

Pour la course
Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course (les 3 montées étant obligatoires)

En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de Course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 19 JUILLET 2015, 20 minutes maximum après le dernier concurrent entré au parc fermé d'arrivée lieu-dit "MALATAVERNE" et seront établis de la façon suivante :
-un classement Général Championnat de France de la Montagne pour les voitures ouvertes de série A
-un classement Général Championnat de France de la Montagne pour les voitures fermées de série B
un classement Général Championnat de France de la Montagne Féminin
-un classement par groupes et par classe (Série A et B confondues)
-un classement général pour les éventuels autres groupes.

ARTICLE 10P – PRIX

Article 10.2p Prix

	SCRATCH A	SCRATCH B	GROUPE	CLASSE
1er	500 €	300 €	520 €	270 €
2è	400€	200 €	260 €	130 €
3è	300 €	100 €	130 €	
4è	200 €			
5è	100 €			
1	**1er Jeune (-25ans)**	270 €		
	1ere Dame	270 €		

Tous les prix sont cumulables
Conformément aux prescriptions générales (Réglementation Générale 2015 et règlementation Championnat de France de la Montagne) dans les groupes et classes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus seront distribués.
Lorsqu'un groupe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué. Seuls les prix au groupe et à la classe seront attribués aux groupes FC. Les concurrents du groupe FC figureront au classement scratch mais seront "transparents" pour l'attribution des prix au scratch.

Article 10.3p – Coupes

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :
-Classements générales : une coupe aux trois premiers de chaque série
-Classement Groupes et Classes : une coupe au premier une coupe au deuxième une coupe au troisième
-Classement féminin : une coupe à la première dame
-Trophée Jeune Espoir : une coupe au premier jeune

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables
Trois coupes seront remises à des Commissaires de route désignés par tirage au sort, ayant officié sur l'épreuve

Article 10.5p - Remise des prix et coupes

La Remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.
Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis par l'organisateur.

La remise des prix et coupes aura lieu le DIMANCHE 19 JUIILET 2015 au parc fermé d'arrivée à l'issue de l'affichage des résultats. Les chèques seront envoyés par courrier. En cas d'intempéries, la remise des prix se déroulera à la Mairie de DUNIERES

10ème COURSE DE COTE NATIONALE DE V.H.C. DUNIERES – AUVERGNE

17, 18 et 19 juillet 2015

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Ondaine organise les 17, 18 et 19 juillet 2015, en collaboration avec le **COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique**, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

11ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DUNIERES - AUVERGNE

Cette épreuve compte pour :

-Le Championnat de France de la Montagne VHC 2015
-Le Challenge Indice de Performance 2015
-Le Challenge du Comité Régional Automobile d'Auvergne

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Auvergne sous le numéro **20/N** en date du **16/04/2015** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **149** en date du **19/05/2015**. .

Comité d'organisation
Idem épreuve du Championnat

1.1P : Officiel
Idem épreuve du Championnat

Directeur de Course :	Jean Claude HECTOR	Licence n° 1805 ASA : 0321
Commissaire Technique Responsable :	Robert VOISIN	Licence n° 7618 ASA : 0515

1.2P : Horaires
Voir horaires épreuve du championnat (règlement particulier de l'épreuve CFM)
Les V.H.C partiront 30 mn avant les horaires fixés pour l'épreuve du championnat

ARTICLE 2P – VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 au total (VHC et Modernes).**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH/PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côte. VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »)

Sont admises dans un classement séparé, les voitures homologuées en catégorie CLASSIC de Compétition.

ARTICLE 3P – SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs

Equipement des pilotes conforme à la règlementation FFSA

ARTICLE 4P – PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

ARTICLE 5P – LICENCES

Voir réglementation générale

ARTICLE 6P – ASSURANCES

Voir règlement standard Course de Côte et Slaloms

ARTICLE 7P – PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 et R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes Les épreuves.

ARTICLE 8P – INSCRIPTIONS

Voir le règlement de l'épreuve nationale et au règlement standard courses de côte sauf les frais de participation qui sont fixés à 400**€** réduit à **200 €** avec publicité de l'organisateur, réduit à 165€ pour les pilotes engagés à la saison du CFM Challenge des Véhicules Historiques de Compétition.

Date de clôture des engagements : **Mercredi 8 juillet 2015 à Minuit** (le cachet de la poste faisant foi).
Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH/PTN **ainsi qu'une photocopie de la licence et du permis de conduire**
Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com ou sur le site : http://coursedecotedunieres.fr. Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.

ARTICLE 9P – CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique.

ARTICLE 10P – VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu **le VENDREDI 17 juillet 2015 de 16 h 00 à 20 h 30** au Gymnase Municipal de Dunières et le Samedi 18 JUILLET 2015 de 8 h 00 à 9 h 00

Les vérifications techniques auront lieu **le VENDREDI 17 juillet 2015 de 16 h 00 à 20 h 45** sur le parking du Gymnase Municipal de Dunières et le Samedi 18 JUILLET 2015 de 8 h 00 à 9 h 15.

ARTICLE 11P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P : Dispositions générales
Conforme au règlement standard des courses de côte et slaloms.

11.2P : Dispositions particulières

11.2.1P. : Ordre de départ :
Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve CFM , **30mn** avant les horaires fixés dans l'épreuve du Championnat.

Pour les essais NON chronométrés :	**le SAMEDI 18 JUILLET 2015 à partir de 10h15** **le DIMANCHE 19 JUILLET 2015 à partir de 8h15**
Pour les essais chronométrés :	**le SAMEDI 18 JUILLET 2015 à partir de 13h45**
La 1 montée course se déroulera :	**le DIMANCHE 19 JUILLET 2015 à partir de 10h15**
La 2ème et 3ème montée course se déroulera :	**le DIMANCHE 19 JUILLET 2015 à partir de 14h00.**

11.2.2P : Essais :
Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements :
Conforme au règlement standard des courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

11.2.4P : Numéros de Course :
Voir règlement particulier de l'épreuve de Championnat et règlement standard des courses de côte

11.2.5P: Echauffement des pneumatiques :
Conforme au règlement standard des courses de cote

11.2.6P : Conférence aux pilotes :
Voir règlement particulier de l'épreuve de Championnat

11.2.7P Pénalités :
Conforme au règlement standard des courses de côte

11.2.8P : Classements :
Pour les essais chronométrés : Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.
Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course : L'épreuve se disputera en trois montées et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une montée. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course. Il ne sera pas établi de classement scratch.
Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9 sans division de classe.
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- Un classement séparé pour la catégorie CLASSIC qui ne devra jamais figurer au Classement des VHC.
- Un classement championnat de France de la Montagne VHC.

La non participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un Commissaire Technique.

ARTICLE 13P – PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés

ARTICLE 14P – DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le Dimanche 19 juillet 2015, au Parc Fermé d'arrivée de Malataverne, après la fin de l'épreuve du CFM.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

En particulier, la route d'accès à la pré grille (D23 ROCHEFOY) sera interdite à tout parc concurrent au bord de la route et ceci des 2 cotés.

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale après la nouvelle caserne des pompiers.

Les zones de parcs concurrents autorisées seront indiquées en annexe 1 du règlement particulier.
Les zones 1, 2 et 3 auront la possibilité d'un accès électrique moyennant 15€ (demande à faire sur l'engagement).

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Une vérification sera fait sur le terrain et en cas de non respect des zones prévues à cet effet, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de Course via les chargés des relations avec les concurrents.
L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de Côte sera interdit à toute circulation, sauf aux Officiels munis d'un badge, le samedi 19 juillet 2015 à partir de 7 heures, cette mesure étant confirmée par arrêté préfectoral. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'épreuve.

PARCS CONCURRENTS

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- **De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de mois de 2 ans.**
- **De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.**
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.**

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.